

UE transverse à choix (parmi les 7 proposées pour l'Université)



ECTS
3 crédits



Etablissement(s)
UFR des
Sciences
humaines
et sociales -
Sorbonne

Présentation

DESCRIPTION

7 UE sont possibles à l'intérieur d'UPCité :

-UE entrepreneuriat

Voir Site Paris Cité

-UE Innovation pédagogique

Voir Site Paris Cité

-UE égalités

Voir Site Paris Cité

-ENGETU 3 – ENGAGEMENT PERSONNEL OU ASSOCIATIF

Responsable : Christophe GIRAUD

Cet engagement peut concerner :

- Activités sportives et culturelles
- Activités d'information à propos des études universitaires en direction des lycéens ou futurs étudiants
- Activités d'élu dans une des instances de l'Université
- Engagements associatifs à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Université
- Conduite de projet personnel ou collectif

Un document disponible auprès de la scolarité est à retirer en octobre 2025.

Un dossier est à constituer afin d'être examiné, et le cas échéant, validé par la commission compétente. La candidature est à effectuer en ligne sur le site de l'Université : <https://u-paris.fr/sengager/>

-UE biodiversité

Voir Site Paris Cité

- TEES – Transition écologique et enjeux sociétaux

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

L'UE TEES est ouverte à tout-e étudiant-e de Licence d'Université Paris Cité, quels que soient son cursus et sa filière. Son originalité :

-elle propose un socle commun, pluridisciplinaire, pour comprendre les notions de limites planétaires et d'anthropocène, et les enjeux qui y sont liés : des enseignant-es de différents horizons disciplinaires présentent ensemble les connaissances et les enjeux actuels ;

-elle propose une pédagogie innovante en conciliant un volet sensibilisation (12h de CM) et un volet mise en action par la mise en œuvre de projets collectifs en petits groupes.

Renseignements : Maïa Fansten

-SPORT1 – SPORT*

(voir avec le service des sports)

L'inscription pédagogique, soumise au passage d'un test d'évaluation, doit être faite en septembre. L'UE sport sera validée en 2 parties complémentaires :

Une partie pratique comptant pour 60% de la note : pour pouvoir être évalués les étudiants devront obligatoirement participer à un certain nombre de cours pratiques (12 séances de 1h30 ou 2h : sports collectifs, danses, badminton, athlétisme, tennis de table, musculation, natation, fitness, etc.) ;

Une partie théorique comptant pour 40% de la note : 3 enseignements théoriques seront organisés dans le cadre de l'Unité d'Enseignement Sport. Ces conférences entrent dans le volume de 30h requis pour l'obtention de l'UE, l'étudiant devra donc obligatoirement y assister pour être autorisé à passer le contrôle final.

*Cette UE ne peut être choisie qu'une seule fois.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation